

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

1/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial GAUCHO 350
Code du produit (UVP) 04817397

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide, Traitement de semence

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Semences de France
62, rue Léon Beauchamp
BP 19
59932 La Chapelle D'Armentières
France
Service responsable E-mail : sdfts@semences-de-france.fr

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone
d'appel d'urgence** +33(0)3.20.48.41.41
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Imidaclopride

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

2/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

| | |
|--------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH208 | Contient 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |

Conseils de prudence

| | |
|-------------|---|
| P301 + P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Imidaclopride 350 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

| Nom | No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No. | Classification | Conc. [%] |
|--|---|---|------------------------|
| | | Règlement (CE) No 1272/2008 | |
| Imidaclopride | 138261-41-3 428-040-8 | Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 | 29,92 |
| Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one | 55965-84-9 | Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Sens. 1, H317 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 | > 0,0002 – < 0,0015 |
| Glycérine | 56-81-5 200-289-5 | Non classé | > 1 |

Autres informations

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

3/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

| | | |
|---------------|-------------|-------------------------------------|
| Imidaclopride | 138261-41-3 | Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic) |
|---------------|-------------|-------------------------------------|

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Conseils généraux | S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| Ingestion | Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : Vertiges, Douleur abdominale, Nausée |
| | Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s). |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-------------------|--|
| Traitement | Traiter de façon symptomatique. Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique. |
|-------------------|--|

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|---------------------|--|
| Appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. |
| Inappropriés | Jet d'eau à grand débit |

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

4/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

| | |
|--|---|
| 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx) |
| 5.3 Conseils aux pompiers | |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

5/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur limite d'exposition | m.à.j. | Base |
|-------------------------|-------------|--------------------------------|---------|-----------|
| Imidaclopride | 138261-41-3 | 0,7 mg/m ³ (TWA) | | OES BCS* |
| Glycérine (Aérosol.) | 56-81-5 | 10 mg/m ³ (VME) | 01 2008 | INRS (FR) |

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

| | |
|----------------------|------------------------------------|
| Type de matière | Caoutchouc nitrile |
| Taux de perméabilité | > 480 min |
| Épaisseur du gant | > 0,4 mm |
| Indice de protection | Classe 6 |
| Norme | Gants de protection conformes à EN |

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

6/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

374.

| | |
|--|--|
| Protection des yeux | Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent). |
| Protection de la peau et du corps | Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. |

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Forme | suspension |
| Couleur | rouge |
| Odeur | faible, caractéristique |
| pH | 7,0 - 8,0 à 100 % (23 °C) |
| Point d'éclair | > 100 °C Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition. |
| Température d'auto-inflammabilité | 340 °C |
| Densité | env. 1,17 g/cm ³ à 20 °C |
| Hydrosolubilité | miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Imidaclopride: log Poe: 0,57 |
| Viscosité, cinématique | 0,7 mm ² /s à 20 °C 0,64 mm ² /s à 40 °C |
| Tension superficielle | 37,8 mN/m à 20 °C |
| Propriétés comburantes | Le produit n'est pas comburant |
| Explosivité | Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113 |
| 9.2 Autres données | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité. |

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

| | |
|--------------------------------|--|
| Décomposition thermique | Stable dans des conditions normales. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

7/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

| | |
|--|---|
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. |
| 10.4 Conditions à éviter | Températures extrêmes et lumière du soleil directe. |
| 10.5 Matières incompatibles | Stocker dans l'emballage d'origine. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale. |

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | DL50 (rat) 500 mg/kg |
| Toxicité aiguë par inhalation | CL50 (rat) > 2,555 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration atmosphérique maximale atteinte. |
| Toxicité aiguë par pénétration cutanée | DL50 (rat) > 4.000 mg/kg |
| Irritation de la peau | Pas d'irritation de la peau (lapin) |
| Irritation des yeux | Pas d'irritation des yeux (lapin) |
| Sensibilisation | Non sensibilisant. (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL) |

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Imidaclopride : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Imidaclopride : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Imidaclopride : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Imidaclopride : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Imidaclopride : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Imidaclopride : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Imidaclopride sont liés à la toxicité maternelle.

GAUCHO 350

Version 9 / F
10200007262

8/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 211 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

EC10 (Chironomus riparius (ver de vase)) 2,09 µg/l
Durée d'exposition: 28 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

Toxicité des plantes aquatiques CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 10 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Imidaclopride:
Pas rapidement biodégradable

Koc Imidaclopride: Koc: 225

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Imidaclopride:
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Imidaclopride: Modérément mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Évaluation PBT et vPvB Imidaclopride: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

9/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

| | |
|---------------------------------------|---|
| Emballages contaminés | Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. |
| Code d'élimination des déchets | 02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses |

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | 3082 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRIDE SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI |
| Code danger | 90 |
| Code tunnel | E |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

| | |
|---|---|
| 14.1 Numéro ONU | 3082 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMIDACLOPRID SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Polluant marin | OUI |

IATA

| | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU | 3082 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMIDACLOPRID SOLUTION) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) au transport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

10/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

|| Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

| | |
|------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Abréviations et acronymes

| | |
|---------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| Conc. | Concentration |
| No.-CE | Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne) |
| CEx | Concentration d'Effet pour X% |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| NE/EN | Norme européenne |
| UE | Union Européenne |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses |
| IBC | International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC) |
| Cix | Concentration d'Inhibition pour X% |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des |

GAUCHO 350

Version 9 / F
102000007262

11/11

Date de révision: 04.02.2016
Date d'impression: 12.02.2016

| | |
|--------------|---|
| | marchandises dangereuses |
| CLx | Concentration Létale pour X% |
| DLx | Dose Létale pour X% |
| LOEC/LOEL | Concentration/Dose minimale avec effet observé |
| MARPOL | MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs |
| NOEC/NOEL | Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais. |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses |
| TWA | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| UN | Nations Unies |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Section 2 : Identification des dangers. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 4 : Premiers Secours. Section 7 : Manipulation et Stockage. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Section 15: Informations réglementaires.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.